

LES PAGES INTERCOMMUNALES



Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCVT

Un Programme Local de l'Habitat (PLH) définit la politique de l'habitat sur un territoire intercommunal.

Il vise à répondre aux besoins en logements (social ou non, locatif ou non), à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement entre les communes et entre les quartiers d'une même commune.

Le PLH est établi par un Etablissement Public à Caractère Intercommunal (EPCI) pour une durée de 6 ans.

Sur notre territoire, un Programme Local de l'Habitat a été élaboré par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) et approuvé en décembre 2011. Il sera applicable sur la période 2012 à 2016.

Le PLH comporte un diagnostic, un document d'orientation et un programme d'actions détaillé.

Le diagnostic :

Il analyse la situation existante, les évolutions, le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat dans le territoire. Il examine l'adéquation entre l'offre et la demande en logements sur les différents segments du marché local de l'habitat et met en avant les dysfonctionnements éventuels.

Le document d'orientation :

Il établit les perspectives d'évolution de la construction et des besoins en logements sur la durée du PLH et il définit cinq orientations stratégiques que sont :

- Diversifier les formes d'habitat et limiter la consommation foncière,
- Diversifier et développer l'offre de logements accessible,
- Répondre aux besoins spécifiques,
- Valoriser et améliorer le parc et le bâti existant,
- Développer des outils de concertation, d'appui et de suivi des actions habitat.

Le programme d'actions territorialisé :

Il décline les actions à mettre en œuvre pour répondre aux cinq orientations.

Pour le territoire des Vallées de Thônes, le programme 2012-2016 du PLH comprend douze actions :

- Adapter les documents d'urbanisme communaux aux objectifs du PLH,
- S'engager sur un objectif volontariste de production de logements locatifs aidés,
- Elaborer une stratégie foncière en faveur du développement de l'habitat aidé,
- Développer une offre en accession sociale,
- Appuyer les productions de logements aidés par la création d'un fonds intercommunal,
- Répondre aux besoins en logements des ménages en difficultés,
- Répondre aux besoins des ménages âgés,
- Participer à l'élaboration de l'accès au logement des actifs saisonniers du tourisme,
- Améliorer le parc de logements existants,
- Valoriser le bâti vacant pour les logements en locatif,
- Mettre en place un dispositif d'appui, d'ingénierie et de suivi du PLH,
- Créer une instance de concertation locale en associant les communes et les partenaires locaux de l'habitat.

Le Programme Local de l'Habitat des Vallées de Thônes est consultable sur le site internet de la CCVT : www.ccv.t.fr